

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**Comité du patrimoine mondial**

**Dix-septième session**

Carthagène, Colombie  
6-11 décembre 1993

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE : ACTIVITES PROMOTIONNELLES**

On se souvient que le Comité, lors de sa seizième session tenue à Santa Fé, Etats-Unis d'Amérique, en décembre 1992, après avoir étudié le rapport sur les activités promotionnelles liées à la célébration du 20e anniversaire de la Convention, a décidé que ses orientations stratégiques concernant la promotion devraient être prises en compte dans les activités du Centre du patrimoine mondial à partir de 1993. L'orientation n° 5, telle qu'elle est définie par le Comité (Rapport de Santa Fé, Annexe II, p. 4), souligne la nécessité "d'accroître la prise de conscience, la participation et le soutien du public" comme l'indiquent les objectifs suivants : "fournir un appui à la présentation et à l'explication des sites ; appliquer une stratégie professionnelle de marketing ; attirer des donations et l'appui du public, en montrant notamment la rigueur de la gestion du Fonds du Patrimoine mondial ; renforcer l'image d'un réseau de sites du patrimoine mondial en adoptant des critères communs pour la conception des programmes relatifs aux sites et du matériel d'information générale ; rassembler et distribuer régulièrement des documents mettant en valeur les succès de la Convention ; encourager les populations locales à coopérer à la promotion et à la protection des sites du patrimoine mondial ; apporter un appui à la circulation d'expositions sur les sites du patrimoine mondial entre Etats parties à la Convention."

Les activités promotionnelles menées en 1993 ont donc principalement consisté à consolider les progrès réalisés en ce domaine à l'occasion de la célébration du 20e anniversaire en 1992 et à préparer le terrain pour la mise au point d'une stratégie plus complète en matière d'information-promotion-éducation et marketing, à appliquer dès 1994. La partie I de ce rapport présente les principales actions entreprises en 1993. Sans être le moins du monde exhaustif, notamment en ce qui concerne des actions qui ont pu être éventuellement menées dans les Etats parties au cours des douze derniers mois, il souligne les activités qui ont remporté du succès et dont le Comité désirera peut-être recommander à l'avenir le renouvellement.

La partie II de ce document présente les propositions du Centre pour 1994 et 1995, celles-ci étant sujettes à d'éventuelles modifications suggérées par le Comité. Tenant compte de la demande du Comité concernant ses orientations stratégiques, les propositions ont été structurées selon les grands axes suivants : (i) constitution d'une base de données de grande qualité sur la structure et le fonctionnement de la Convention ; (ii) soutien aux activités promotionnelles sur les sites mêmes ; (iii) information à l'intention des médias et du grand public ; (iv) sensibilisation au patrimoine mondial par l'intermédiaire des établissements scolaires et (v) élaboration d'une stratégie de marketing d'ensemble concernant le patrimoine mondial. Par ailleurs, on veillera particulièrement à encourager les efforts en matière de promotion et d'éducation sur le plan national comme sur le plan local en instaurant une coopération avec différents réseaux gouvernementaux et non gouvernementaux.

### I. RAPPORT SUR LES ACTIVITES MENEES EN 1993

1. Comme il a été annoncé au Bureau du Comité du patrimoine mondial lors de sa dix-septième session en juin 1993, le premier numéro de La Lettre du patrimoine mondial est paru en février de cette année, avec un tirage de 5.000 exemplaires en anglais et 4.500 exemplaires en français. Le second numéro est sorti en juin et le troisième est prévu pour décembre 1993. Ce bulletin est adressé à environ 9.000 destinataires, dont les Délégations permanentes et les Commissions nationales pour l'UNESCO, les gestionnaires des sites du patrimoine mondial, les départements gouvernementaux, régionaux et locaux responsables de la culture et de l'environnement, diverses associations et ONG dont les Clubs UNESCO, les médias, etc. A en juger par le nombre de demandes et de commentaires reçus, ce bulletin est un succès. Le Centre est heureux d'annoncer que le Ministère de l'Environnement de Norvège a récemment généreusement offert une contribution financière pour la publication du bulletin. Le Comité désirera sans doute transmettre ses remerciements aux autorités norvégiennes.

2. Les Presses de l'UNESCO ont signé un accord de co-édition avec les éditeurs espagnols INCAFO ainsi qu'avec la maison d'édition japonaise Kodansha pour la publication d'une encyclopédie en dix volumes sur les sites du patrimoine mondial. Selon les termes de ce contrat, l'UNESCO touchera des droits dont la moitié sera reversée au Fonds du patrimoine mondial. Parallèlement à cela, la publication en anglais de la collection de livres à l'intention des adolescents a été poursuivie. D'autre part, des discussions se sont récemment tenues avec le groupe de presse Harper-MacRae quant au lancement de Masterworks of Man and Nature sur le marché britannique. Par ailleurs, il faut noter que l'Agenda UNESCO du patrimoine mondial pour 1994 ainsi que le dépliant sur les sites du patrimoine mondial (mis à jour en 1993) ont été largement diffusés. Des exemplaires de l'Agenda ainsi que du matériel d'information sur le patrimoine seront distribués par

l'UNESCO à l'occasion du Sommet sur les pays les plus peuplés qui se réunit à New Delhi, Inde, les 15 et 16 décembre 1993.

3. La société britannique Independent Image, spécialisée dans la production de programmes culturels et documentaires, avait été retenue par l'UNESCO au terme d'une sélection ; avec un co-producteur norvégien, elle prépare huit programmes télévisés de 52 minutes sur le patrimoine mondial qui bénéficieront d'une diffusion internationale. Ce programme, écrit et présenté par le célèbre écrivain et historien John Romer, sera disponible dans le monde entier en 1996. Le projet devrait rapporter 100.000 £ (soit 170.000 \$EU) au Fonds du patrimoine mondial dont 50% au maximum pourront être utilisés par le Centre du patrimoine mondial pour couvrir les dépenses de tournage. Le Fonds touchera 15% du produit net obtenu. Le projet a été présenté au Marché international de la Télévision (MIPCOM) à Cannes, France, en octobre 1993.

Un film de l'UNESCO, Sauver notre patrimoine culturel, a été diffusé à la télévision lors de la présentation du Rapport mondial de CNN le 27 juin, à l'heure de plus grande audience en Europe et en Amérique, touchant ainsi plus de 300 millions de personnes dans 120 pays.

4. Le Centre a signé un accord avec une société italienne de production, SHIVA S.A.R.L., pour la co-production de soixante programmes vidéo sur différents sites du patrimoine mondial au cours de 1994-1995. (Voir la partie II du présent rapport). Le Centre a également collaboré au projet "Patrimoine mondial", initiative sans but lucratif lancée au Japon par le Forum mondial pour l'environnement. Il a pour objectif de réaliser des reportages vidéo sur tous les biens du patrimoine mondial jusqu'en 2007.

5. Une exposition a été organisée avec l'aide du Centre à Olinda (Brésil) et présentée ensuite dans différents autres lieux par le Bureau régional de l'UNESCO à Brasilia. D'autres expositions ont été envoyées dans différents lieux: l'Université de Yazd (Iran); dans les villes de Bourges (France) et Anvers (Belgique); ainsi qu'au Gandhi National Arts Centre de New Delhi (Inde). En outre, sous les auspices du projet "Patrimoine 2001", une exposition de photographies portant sur quatre sites du patrimoine mondial -- Antigua Guatemala, Lalibela, Saint-Pétersbourg et Angkor -- a été organisée par la Fondation "La Caixa" de Barcelone. Cette exposition a d'abord été présentée à Madrid en mars 1993, puis dans vingt autres villes d'Espagne. Un programme interactif sur CD Photo Kodak (images, commentaires et musique) traitant de cette exposition a également été présenté lors de différentes manifestations en France et en Italie ainsi qu'à la Conférence générale de l'UNESCO qui vient de se tenir en novembre 1993.

6. Le Centre a poursuivi la mise en place d'un système documentaire informatisé sur la mise en oeuvre de la Convention dans les Etats parties et, plus particulièrement, sur les efforts

menés en matière de conservation et les problèmes des biens individuels inscrits sur la Liste. Cette base de données n'est pas uniquement à usage interne ; elle est indispensable pour le travail futur en matière de promotion multimédia, le suivi de l'état de conservation des sites et la mise en oeuvre de la Convention par les Etats parties, ainsi que pour les programmes éducatifs et/ou de formation. (Détails supplémentaires dans la partie II.)

Le travail sur le projet de CD-ROM contenant une base de données sur 50 sites du patrimoine mondial -- projet tout d'abord destiné aux adolescents, aux étudiants et aux touristes -- a été poursuivi en 1993. Un prototype a été mis au point et le Centre a commencé à mener des enquêtes sur la faisabilité financière d'une possible distribution future du produit.

7. Le Centre a accordé son soutien à la vaste campagne d'information au Danemark sur le patrimoine mondial qui a été lancée par le Folkeligt Oplysnings Forbund (FOF), organisation spécialisée dans les manifestations culturelles et principalement financée par des fonds publics. Au cours de cette campagne, remarquable par son importance et son impact, ont paru plusieurs articles sur les sites du patrimoine mondial dans le plus grand quotidien danois, le "Berlingske tidende", touchant ainsi environ un million de lecteurs. Ces articles ont ensuite été reproduits dans le journal du FOF, ce qui a encore accru leur diffusion de plusieurs milliers d'exemplaires. Parallèlement à cela, quelque 300 manifestations ont été organisées rien qu'en 1993 et une exposition fournie par le Centre a été présentée du 11 septembre au 28 novembre 1993 au Koldinghus Museum de Copenhague. Cette campagne comprenait également des visites à quelques sites du patrimoine mondial dans différents pays ainsi que des activités de levées de fonds pour aider le Fonds du patrimoine mondial.

8. Autre initiative nationale importante à noter, celle de la Fédération des Clubs UNESCO du Japon dont l'objectif est de produire, en collaboration avec le Centre et la photothèque de l'UNESCO, une exposition itinérante présentant tous les sites du patrimoine mondial. Par ailleurs, la Fédération a lancé une campagne de levée de fonds et le premier chèque de 70.000 \$EU offert au Fonds du patrimoine mondial par les agences de voyages japonaises a été remis au Directeur général de l'UNESCO.

9. En ce qui concerne le matériel éducatif, le Centre a collaboré à trois projets au cours des douze derniers mois. Le premier concerne la production d'un prototype de kit pédagogique sur le patrimoine mondial à l'intention des classes de 7ème à 5ème, préparé par le Comité américain de l'ICOMOS et les écoles publiques du Comté d'Arlington (Virginie), avec l'aide du Département d'Etat américain. Le prototype est actuellement testé dans plusieurs écoles et le matériel pédagogique sera modifié par la suite selon les réactions des élèves et des enseignants. Le second projet, qui en est encore au stade de la conception, consiste à produire du matériel d'information sur des biens représentatifs de différentes cultures ou écosystèmes du monde ; il serait accompagné d'une carte indiquant la localisation des

biens du patrimoine mondial ainsi que d'une note explicative sur la Convention. Ce matériel, destiné à des élèves du secondaire, devra être facile à reproduire et relativement simple à traduire en d'autres langues.

Le troisième projet, également en phase de conception, concerne la publication d'un livre en bandes dessinées qui expliquerait de manière amusante en quoi consistent la Convention du patrimoine mondial et les biens inscrits sur la Liste. En s'inspirant de la publication UNESCO/PNUD sur l'éducation environnementale qui a remporté un grand succès en Amérique Latine, les créateurs de ce livre amusant sur le patrimoine étudieront les possibilités d'en faire éventuellement une version filmée qui serait prévue pour 1994.

Quatrième point, la Commission nationale norvégienne pour l'UNESCO, en collaboration avec l'Association norvégienne des Nations Unies, a commencé à mettre au point du matériel scolaire pour traiter du patrimoine mondial hors-programme. Ce matériel, qui comporte une brochure et un guide pour l'enseignant, est destiné aux classes de 3ème et 2nde. Il devrait être prêt pour diffusion par l'intermédiaire de l'Association des Nations Unies en avril 1994.

10. Le Centre a commencé à organiser en 1993, en collaboration avec Quillet Diffusion (une filiale des Editions Hachette) et la Commission nationale française pour l'UNESCO, un concours scolaire sur les sites du patrimoine mondial. Ce projet intéresse quelque 8.000 classes d'établissements français, soit environ 200.000 jeunes de 11 à 14 ans. La finale est prévue pour mai 1994. (Détails supplémentaires dans la partie II.)

11. Selon les instructions du Comité, le Centre a contacté plusieurs spécialistes du marketing dans différents pays ; c'est une première étape pour élaborer une stratégie de marketing en 1994. On trouvera plus de détails sur ce sujet dans la partie II.

12. Comme il a été annoncé au Bureau en juin dernier, l'étude sur le tourisme a progressé de manière satisfaisante l'année dernière. La soixantaine de réponses adressées au Centre par les gestionnaires de biens mixtes et naturels a permis d'effectuer une analyse consultable sur demande. Cette analyse a été suivie d'une enquête complémentaire. Des études de cas sélectionnés ont été discutées lors du séminaire d'experts sur la gestion du tourisme qui s'est tenu du 22 au 26 novembre à Dakar (Sénégal), au Bureau Régional de l'UNESCO (BREDA). Le but de ce séminaire était d'établir des orientations pour aider les gestionnaires de sites dans leur politique touristique.

13. Le Centre a fourni son aide pour l'installation de plaques d'inscription pour le Centre historique de Morelia (Mexique), en mai 1993 et pour la Cathédrale de Bourges (France) en juin 1993. Des certificats du patrimoine mondial ont été accordés pour les sites suivants : Angkor (Cambodge), le Parc national du Banc d'Arguin (Mauritanie), le Parc national des lacs de Plitvice

(Croatie), le Phytagoreion et l'Heraion de Samos (Grèce) et la vieille ville de Zamosc (Pologne), ainsi que pour 10 sites au Mexique, trois sites en Chine et 6 sites en Russie.

14. Le Ministère français des P.T.T. a émis en octobre 1993 deux timbres sur la préservation du patrimoine mondial. L'un de ces timbres représente Angkor (Cambodge) et l'autre le Tassili n'Ajjer (Algérie).

## II. PROPOSITIONS POUR 1994 ET 1995

15. Comme l'indiquent les paragraphes d'introduction à ce document, les propositions pour 1994 et 1995 visent à (i) renforcer les activités promotionnelles qui ont eu du succès dans le passé (notamment la diffusion de La Lettre du patrimoine mondial et du dépliant sur le patrimoine mondial ; la co-édition de publications sur le patrimoine mondial pour différents publics ; la collaboration à de grands projets audio-visuels) et (ii) mettre au point de nouvelles méthodes d'information et de promotion, y compris par l'inclusion du patrimoine mondial dans les activités scolaires prévues au programme ou hors-programme ; la production d'expositions permanentes ou itinérantes de grande qualité ; la possibilité donnée à des institutions locales, nationales, sous-régionales et régionales de jouer un rôle prépondérant dans les activités promotionnelles concernant le patrimoine mondial. Si l'on veut atteindre ces objectifs, il est indispensable d'aménager complètement la base de données et le système documentaire du Centre et de les relier aux grandes banques de données externes appropriées.

### A. Le système d'information et de documentation du Centre

16. Les activités promotionnelles multimédia envisagées à partir de 1994 exigent une base de données fiable dotée d'un système permettant de retrouver facilement les informations, non seulement les informations spécifiques aux sites, mais aussi concernant les décisions prises par le Comité du patrimoine mondial, son Bureau et d'autres organismes décideurs au sein de l'UNESCO. Un tel système permettrait en outre de disposer d'informations à jour sur le suivi de l'état de conservation de chacun des sites, ainsi que d'une information d'ensemble sur la mise en oeuvre de la Convention par les Etats parties. Cette base de données reliée à d'autres bases importantes à l'intérieur de l'UNESCO comme à l'extérieur (ICCRUM, ICOMOS, UICN, ICOM, différentes fondations, etc.) permettrait également de disposer rapidement de données exactes sur l'histoire et la situation actuelle des différents sites, sujets de plus en plus réclamés par les médias et en particulier par les fabricants de matériel éducatif. Ce important travail de base a débuté en 1993 mais doit être activement poursuivi en 1994 et 1995.

17. Une stratégie plus ambitieuse en matière d'information/promotion/éducation exige de développer davantage la photothèque et la vidéothèque de l'UNESCO sur le patrimoine

mondial, ce qui doit être fait en coopération avec Patrimoine 2001, UNESCO/OPI et d'autres partenaires.

#### B. Aide aux activités promotionnelles sur les sites

18. Afin de mieux utiliser les sites du patrimoine mondial comme supports pour les activités promotionnelles, éducatives et éventuellement de marketing, une enquête va être menée en 1994 en coopération avec les Etats parties, l'ICOM, l'UICN et l'ICOMOS ; elle portera sur les moyens humains, techniques et financiers des sites inscrits, en vue d'instaurer une stratégie d'ensemble sur le patrimoine mondial en matière d'information/promotion/éducation et marketing. Lorsque l'enquête sera terminée, le Centre proposera une stratégie pour l'avenir. On estime à première vue que l'utilisation optimale des réseaux déjà existant (associations professionnelles diverses, organisations populaires, clubs, etc.) en rapport direct ou indirect avec les sites du patrimoine mondial, permettrait de toucher des centaines de millions de personnes.

19. Au cours des prochains mois, le Centre a l'intention de produire et de diffuser, en collaboration avec les Etats parties et les organisations internationales concernées, des informations techniques concises spécifiques des différents sites, en anglais et en français. Celles-ci seront adressées aux gestionnaires des sites pour leur information personnelle comme pour celle des visiteurs.

Par ailleurs, le Centre aidera les gestionnaires des sites à installer des plaques indiquant qu'un bien a été inscrit ou reconnu comme faisant partie du patrimoine mondial et il continuera à délivrer des certificats du patrimoine mondial aux administrateurs des biens nouvellement inscrits.

20. En collaboration avec la toute nouvelle Organisation des villes du patrimoine mondial, les Etats parties, l'ICOMOS, l'ICOM et les Bureaux régionaux de l'UNESCO, le Centre aidera un certain nombre d'instances municipales responsables de centres historiques inscrits sur la Liste à monter des expositions permanentes permettant de comprendre le site dans un contexte d'ensemble et fournissant des explications sur la Convention, la Liste, le Fonds et le travail réalisé par l'UNESCO et ses partenaires en ce domaine. Certaines de ces expositions pourraient éventuellement devenir des noyaux de futurs centres d'information-promotion régionaux ou sous-régionaux consacrés au patrimoine culturel.

21. Il est prévu d'organiser en coopération avec OPI, CLT et des Bureaux hors-Siège, au moins un grand gala pour lever des fonds. Cette manifestation aurait lieu sur l'un des sites du patrimoine mondial qui en a particulièrement besoin (par exemple Angkor, Dubrovnik ou Le Caire).

B. Information pour le grand public

22. Afin de mieux répondre aux demandes d'informations de plus en plus diverses, le Centre prévoit de publier en coopération avec l'Office de l'Information du Public de l'UNESCO ainsi qu'avec d'autres partenaires, un dossier de presse modulaire facile à modifier, en trois langues (anglais, français et espagnol) ; il contiendra des informations de base sur la Convention et le Fonds du patrimoine mondial, les sites inscrits, le programme du Centre et l'action de l'UNESCO en faveur de la préservation du patrimoine mondial. Ces informations seront distribuées, avec la collaboration d'UNESCO/OPI, aux agences de presse nationales et internationales, aux rédactions des grands journaux et magazines, ainsi qu'aux journalistes spécialisés dans les reportages de voyages, etc.

23. Le Centre a l'intention d'améliorer son dossier général d'information actuel afin de le rendre modifiable pour l'adapter aux intérêts des différents utilisateurs : informations centrées sur la politique pour les députés, parlementaires ou donateurs/mécènes potentiels ; présentation des sites adaptée selon l'âge des enfants, etc. Ce dossier comprendra, entre autres, le dépliant réédité chaque année en français, anglais, espagnol, arabe, chinois et en d'autres langues suivant les contributions extra-budgétaires disponibles et les accords avec les Etats parties intéressés.

24. En ce qui concerne les publications, le Centre va continuer à coopérer à la fois avec l'Office des Publications de l'UNESCO et les organisations internationales concernées pour publier de grands ouvrages sur les sites du patrimoine mondial, comme l'Encyclopédie de l'INCAFO qui doit maintenant être également publiée en japonais par la maison d'édition Kodansha, "Masterworks of Man and Nature" publié chez Harper-MacRae en 1992, la collection en anglais destinée aux adolescents, le projet de livre amusant en bandes dessinées pour les enfants de l'enseignement primaire, (semblable à la publication UNESCO/PNUD sur l'environnement qui a remporté un grand succès) etc. Le Comité désirera peut-être étudier également l'éventualité de faire publier par le Centre à partir de 1994 sa propre collection de Documents de travail sur le patrimoine mondial ou Comptes rendus de discussions comprenant des rapports régionaux de suivi, des études thématiques (comme l'application des critères du patrimoine mondial ; des questions concernant l'authenticité, etc.) qui pourraient renforcer le rôle de la coopération intellectuelle en ce domaine.

25. La Lettre du patrimoine mondial a bien prouvé son utilité au cours de sa première année d'existence et continuera donc à paraître trois fois par an, en anglais et en français. Ce bulletin s'efforcera de publier davantage d'informations provenant des sites et des Etats parties en général, ce qui demande que ceux-ci s'impliquent encore plus activement dans le contenu du bulletin.



26. Dans le domaine de l'audio-visuel, le Centre continuera à coopérer aux projets déjà mentionnés (cf. partie I) tels que les séries produites par Independent Image, les programmes vidéo de SHIVA S.A.R.L. et l'initiative japonaise intitulée "Patrimoine mondial", mais il va également se lancer dans les nouveaux projets suivants : (i) la production, en collaboration avec UNESCO/OPI, d'au moins deux films promotionnels de 2-3 minutes centrés sur les succès remportés en matière de conservation du patrimoine mondial et qui seront utilisés par les réseaux de télévision nationaux et internationaux (par ex. CNN) ; (ii) production d'un petit dessin animé sur le patrimoine mondial pour sensibiliser le grand public ; (iii) collaboration avec Sergio Frau de "La Repubblica" (Italie) et Télé Monte-Carlo pour la production de 25 entretiens de 90 minutes sur la préservation du patrimoine mondial (ce programme a débuté en novembre 1993).

27. Le Centre a institué cette année une nouvelle pratique et va, à partir de maintenant, organiser au Siège de l'UNESCO une présentation publique de tous les sites nouvellement inscrits (avec photos, textes explicatifs, présentations vidéo, dossiers d'information et cocktail de presse). Ces présentations auront lieu juste après chaque réunion du Comité du patrimoine mondial. La première de ces manifestations se tiendra le 20 décembre 1993 en présence du Directeur général de l'UNESCO et d'autres personnalités.

Le Centre a également l'intention de produire, en coopération avec "Patrimoine 2001" et d'autres partenaires, une exposition itinérante modulaire de grande qualité portant sur les sites du patrimoine mondial et qui sera accompagnée d'un texte explicatif, d'affiches, de badges, etc. Cette exposition sera présentée, entre autres, au Siège des Nations Unies à New-York pour le cinquantième anniversaire des Nations Unies et de l'UNESCO en 1995.

28. A condition de trouver les moyens financiers suffisants, soit grâce à un mécène ou sur une base commerciale, la version trilingue améliorée du CD-ROM sur les sites du patrimoine mondial et sur la Convention sera reproduite à au moins 3.000 exemplaires et diffusée par l'intermédiaire de divers réseaux.

29. A la suite du séminaire sur la gestion du tourisme sur les sites naturels et mixtes du patrimoine mondial qui s'est tenu en 1993, les orientations seront mises au point et distribuées, en coopération avec le PNUE et l'OMT (Organisation mondiale du tourisme), à tous les gestionnaires de sites, aux responsables nationaux des politiques touristiques et aux professionnels du tourisme. Ce genre d'activité s'appliquera également en 1995 aux sites culturels en coopération avec l'ICOMOS et l'OMT.

#### C. Renforcement de la sensibilisation au patrimoine mondial par les écoles

30. Afin de développer l'aspect éducatif de l'actuel programme du patrimoine mondial, le Centre va se concentrer sur trois axes en 1994 et 1995 : (i) consultations avec les instances éducatives, culturelles et scientifiques des Etats parties et

avec les organisations internationales concernées pour étudier la meilleure manière possible d'intégrer les connaissances sur le patrimoine mondial dans les programmes scolaire existant dans les différentes parties du monde (en utilisant autant que possible le réseau des Ecoles associées à l'UNESCO et en profitant de l'expérience nationale et internationale en matière d'intégration de l'éducation environnementale dans les programmes scolaires) ; (ii) préparation, en coopération avec les Etats parties et les organisations professionnelles concernées, d'un matériel pédagogique et d'apprentissage de base, adaptable aux différentes langues ainsi qu'à des exigences culturelles et techniques variées ; et (iii) organisation de manifestations spéciales afin d'attirer l'attention des Etats parties sur les besoins et les possibilités de développement de nouvelles méthodes éducatives pour traiter de la préservation du patrimoine mondial.

31. Le Centre va donc continuer à collaborer à la production de matériels pédagogiques et d'apprentissage, qui a débuté en 1993, dans trois Etats parties (la France, la Norvège et les Etats-Unis) et envisager une adaptation possible de ces matériels à d'autres Etats parties.

D. Recherche et mise au point d'une stratégie de marketing d'ensemble

32. Etant donné que c'est une innovation, il va d'abord falloir entreprendre en 1994, sous contrat avec un spécialiste ou une agence de marketing, une évaluation complète du potentiel du programme du patrimoine mondial en termes de marketing et y ajouter des propositions de stratégie possibles. Après consultation avec d'autres partenaires, le Centre préparera une proposition à soumettre au Comité en décembre 1994.